



Projet GeoH2 d'installation de stockage d'hydrogène dans des cavernes salines existantes à Manosque

DECISION DE GEOMETHANE A L'ISSUE DU DEBAT PUBLIC FOS-BERRE-PROVENCE

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment l'article L. 121-8-2 et l'article L. 121-9 ;

Vu l'article L121-14 du code de l'environnement prévoyant la poursuite de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ;

Vu le courrier de saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) du 5 décembre 2024 de M. Christophe MIRMAND, préfet des Bouches-du-Rhône, de M. Marc CHAPPUIS, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, et de M. Jérôme BONET, préfet du Gard, saisissant la CNDP pour examiner les conditions d'organisation d'un débat global ouvert au public sur des projets de réindustrialisation et liés à la décarbonation ;

Vu la décision de la CNDP 2024 / 180 / 1 du 11 décembre 2024, décidant l'organisation d'un débat public sur le territoire de Fos-Etang de Berre et territoires connexes, et désignant Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI comme présidente de la commission particulière en charge de l'animation du débat public (CPDP) ;

Vu les décisions de la CNDP n° 2024 / 196 / 2 du 11 décembre 2024, n° 2025 / 13 / 3 du 13 janvier 2025, et n° 2025 / 20 / 4 du 5 février 2025, désignant les membres de la CPDP ;

Vu le bilan du débat du président de la CNDP et le compte rendu établi par la CPDP, publiés le 13 septembre 2025, ainsi que les annexes dudit compte rendu, en particulier le cahier des projets ;

Considérant le déroulé et le contenu du débat public, notamment sur les enjeux de la filière hydrogène :

- Le débat public s'est tenu du 2 avril au 13 juillet 2025 et portait à la fois sur :
 - la vocation proposée par l'État pour le territoire de Fos-Berre de réindustrialisation et de décarbonation et de ses alternatives ;
 - l'ensemble des projets qui y contribueraient, aussi bien des projets industriels que des projets d'infrastructures, de transport ou énergétiques par exemple, dans les Alpes-de-Haute-Provence, le Gard et l'ouest des Bouches-du-Rhône ;
 - les effets cumulés des projets et les enjeux liés (énergie, environnement, économie, santé, risques, mobilités, emploi, logements, etc.) ;
- Le débat public a suscité une forte mobilisation du public, et en particulier une participation soutenue aux rendez-vous consacrés aux projets de la filière hydrogène et aux réunions territoriales du val de Durance, en l'occurrence :
 - L'atelier-forum « Industrie verte : une révolution industrielle ? » du 23 avril 2025 à Martigues (189 personnes en salle, 12 à distance) ;
 - Le débat mobile qui s'est tenu sur le marché de Manosque le 26 avril 2025 ;
 - La réunion territoriale « Les projets liés à l'hydrogène dans le Val de Durance » du 29 avril 2025 à Manosque (123 personnes en salle) ;
 - Le webinaire « Hydrogène et décarbonation » du 5 mai 2025 (70 personnes) ;



- La visite des sites du Val du Durance qui s'est tenue le 23 mai 2025 ;
- La réunion territoriale « Impacts sur le paysage, l'agriculture et l'environnement du projet d'électrolyseur à Villeneuve » du 5 juin 2025 (126 personnes en salle) ;
- L'atelier avec des jeunes en service civique d'Unis Cités à Manosque et avec des jeunes volontaires en SNU à Sainte-Tulle qui s'est tenu le 10 juin 2025 ;
- Concernant l'hydrogène décarboné, le compte rendu du débat public relève en particulier les points suivants (p. 42-46) :
 - « Des questions sont soulevées et des propositions sont faites sur la sélection ou la priorisation des usages » ;
 - « La maturité technique de la filière hydrogène a été au centre des débats » ;
 - « Le public a aussi souvent interrogé les impacts environnementaux des projets de la filière hydrogène, ainsi que très fréquemment les besoins en eau et en électricité » ;
 - « La filière hydrogène a été débattue comme une piste sérieuse pour la décarbonation et la réindustrialisation » ;

Considérant que l'opportunité du projet GeoH2 a été énoncée par plusieurs acteurs, dont les élus de Durance Luberon Verdon Agglomération, notamment pour sa contribution à la transition énergétique et au développement d'un écosystème régional d'hydrogène ;

Considérant les sujets soulevés par les questions, avis et attentes du public sur le projet GeoH2, en particulier :

- des questionnements ne ciblant pas explicitement GeoH2 mais portant sur la maturité de la filière hydrogène dans laquelle le projet s'inscrit ;
- les liens du projet GeoH2 avec le projet de réseau de transport d'hydrogène par canalisation en Région Sud – PACA porté par NaTran, le projet HyGreen porté par Engie, et plus largement avec la filière hydrogène en cours de constitution à l'échelle régionale ;
- des questionnements sur les risques associés au stockage d'hydrogène, notamment le risque de fuites, et leurs cumuls avec les risques associés aux autres sites de stockage situés à proximité du site retenu, exploités par Géométhane (gaz naturel) et Géosel (produits pétroliers) ;
- des interrogations sur les impacts et procédés industriels associés au projet, notamment concernant le bruit et les besoins en électricité, les aspects et étapes du procédé industriel pour créer puis gérer le stockage d'hydrogène dans les cavités salines ;

Considérant la volonté partagée de maintenir le dialogue et l'information, si le projet est poursuivi ;

Considérant les demandes de précisions générales adressées à l'ensemble des porteurs de projets par la CPDP dans son compte rendu du débat public (p. 180) :

- « Préciser les suites données à leur projet en réponse aux questions et demandes du public » ;
- « Produire et partager les données attendues pour l'AEC » (analyse des effets cumulés) ;
- « Répondre aux demandes de précisions sur la base d'études complémentaires, au-delà des études obligatoires pour les autorisations réglementaires » ;

Considérant les demandes de précisions détaillées adressées à l'ensemble des porteurs de projets ou aux porteurs de projet d'hydrogène décarboné par la CPDP dans son compte rendu du débat public :



- « Préciser le bilan carbone des activités existantes et des projets » (3.3) ;
- « Préciser les mesures de sobriété et d'économie circulaire mises en œuvre ou prévues pour les activités existantes et pour les projets » (3.4) ;
- « Préciser et détailler les parts de l'hydrogène produit ou importé qui seraient destinées aux différents usages identifiés, pour produire quels produits ou services (carburant d'origine pétrolière, plasturgie et chimie, mobilité lourde, engrais, etc.) » (3.5) ;
- « Préciser les créations d'emplois directs, par projet et cumulés par filière et pour les activités existantes : les destructions d'emploi et reconversions liées aux changements de process industriel » (3.6) ;
- « Préciser les besoins de formation et les mesures d'accompagnement prévues » (3.7) ;
- « Préciser leurs engagements dans les territoires en termes de financements de projets, de mécénat ou sponsoring, et plus généralement de contribution à la qualité de vie » (5.3) ;
- « Clarifier les besoins en eau de leur projet (eau brute, eau potable, eau de mer), les mesures d'économie et de réutilisation des eaux envisagées ainsi que les rejets d'eau usées » (6.3) ;
- « Fournir des estimations des émissions envisagées, en particulier pour nourrir l'Analyse des Effets Cumulés (AEC) et préciser les modalités d'information sur le sujet » (7.4) ;
- « Répondre aux demandes de renforcement de la prévention des risques (y compris par rapport aux émissions atmosphériques) et de la sécurité des travailleur·se·s » (7.7) ;
- « Explorer des financements complémentaires pour les surcoûts d'alternatives qui auraient un impact moindre sur les territoires, a minima sur les projets alternatifs de ligne THT Jonquièrè-Fos » (9.2) ;
- « Préciser la prise en compte dans les décisions des 6 logiques identifiées dans cette partie et des critères associés », s'agissant de la partie du compte rendu du débat public intitulée « Quelles orientations pour l'avenir industriel des territoires ? » (10.1) ;

Considérant la demande de la CPDP de précision complémentaire spécifique au projet GeoH2 :

- « Clarifier les réglementations et dispositifs mis en œuvre pour faire face aux risques liés au cumul du stockage de gaz naturel, d'hydrocarbures et d'hydrogène dans les cavités salines situées sur les communes de Manosque et Dauphin » (P.10) ;

Considérant les recommandations de la CPDP sur la poursuite de l'information et la participation du public adressées à l'ensemble des porteurs de projets, de concertation ou des acteurs (p. 185 du compte rendu du débat public) :

- « Renforcer la visibilité des projets auprès du public, par des efforts notables de communication grand public, via l'ensemble des médias et par des temps d'échanges spécifiques » ;
- « Préciser les modalités de la concertation continue dès la publication des enseignements de la concertation » ;
- « Développer des espaces de co-construction des décisions sur les projets et sur les enjeux » ;
- « Veiller à poursuivre une information auprès d'un large public et à mettre en œuvre une variété de modalités pour l'impliquer dans l'élaboration des décisions » ;
- « Poursuivre la coordination entre les instances pérennes de concertation, les concertations préalables ou continues sur les projets et la concertation continue sur le



programme de décarbonation et de réindustrialisation, en particulier via des réunions communes » ;

Considérant la recommandation détaillée de la CPDP adressée à l'ensemble des acteurs concernant la partie 4 du compte rendu intitulée « Quels besoins en électricité et quelles solutions ? » :

- « Participer activement au débat public sur le schéma décennal de raccordement électrique (SDDR), et notamment contribuer à la discussion des enjeux, objectifs, contraintes et besoins d'investissement de l'alimentation et de la sécurisation électrique de la région Provence Alpes Côte d'Azur ».

Considérant la recommandation détaillée de la CPDP adressée à l'ensemble des porteurs de projet concernant la partie 5 du compte rendu intitulée « Vers un nouvel âge de l'industrie dans les territoires ? » :

- « Organiser des rencontres publiques d'information et d'échange sur les résultats des études de danger, possiblement communes à plusieurs projets » (5.1) ;

Considérant la recommandation détaillée de la CPDP adressée à l'ensemble des porteurs de projet concernant la partie 7 du compte rendu intitulée « Quels effets cumulés sur la santé ? » :

- « Informer le public sur les émissions atmosphériques de leur projet et l'impliquer dans la définition des modalités de surveillance sur les émissions » (7.4) ;

Considérant les recommandations détaillées de la CPDP adressées à l'ensemble des porteurs de projet concernant la partie 11 du compte rendu intitulée « Quels suites au débat public ? » :

- « Clarifier et partager le calendrier des études et des décisions tout au long de la concertation continue » (11.4) ;
- « Mettre en place des comités de suivi, instances pérennes de concertation qui accompagneraient les développements des projets et seraient ouverts aux parties prenantes et aux citoyen·ne·s de manière large » (11.6) ;
- « Participer aux temps de concertation organisés par d'autres sur les enjeux qui concernent leur projet » (11.8) ;

Considérant la recommandation complémentaire de la CPDP, spécifique au projet GeoH2 ainsi qu'au projet porté par NaTran, aux autres entreprises de stockage de gaz et d'hydrocarbure, et à Durance Luberon Verdon Agglomération :

- « À l'occasion du développement du projet Géométhane, ouvrir plus largement à l'ensemble des habitant·e·s du bassin de vie une démarche d'information et de sensibilisation aux risques et à la prévention des risques liés au stockage souterrain » ;

Géométhane décide de poursuivre le projet GeoH2 à l'issue du débat public, en cohérence avec les enseignements issus de celui-ci, et d'engager une concertation continue jusqu'à l'enquête publique.

Pour répondre aux demandes et recommandations exprimées par la CPDP et le public durant le débat public, Géométhane assortit cette décision des précisions et engagements suivants.



1. Concernant l'inscription du projet GeoH2 dans la filière hydrogène en cours de développement

Le projet GeoH2 est un projet d'infrastructure de stockage essentiel pour l'écosystème hydrogène régional. Cette filière est naissante mais plusieurs projets, dont les projets de mobilité par exemple, illustrent déjà une certaine maturité puisque ces projets sont exploités en toute sécurité et permettent de décarboner des écosystèmes locaux.

Géométhane participe à son échelle à des premiers projets de stockage : notons le pilote d'injection d'hydrogène (200 kg) dans une cavité saline de Manosque exploitée en gaz naturel en juin 2024, ainsi que la participation de Géométhane dans le consortium européen FrHyGe pour démontrer la faisabilité technique et économique des cyclages rapides d'hydrogène, grâce à un démonstrateur sur le site de Manosque avec 100 tonnes d'hydrogène.

Nous pouvons aussi souligner la réussite du projet européen HyPSTER sur le site de Storengy à Etrez (Ain) qui a permis d'injecter 3 tonnes d'hydrogène dans une cavité saline et d'effectuer des cyclages dans cette même cavité.

Enfin, divers projets de stockage d'hydrogène en cavités salines sont planifiés et en cours de développement en Europe.

Le projet GeoH2 correspond à une infrastructure de stockage mutualisée pour plusieurs clients, qu'ils soient producteurs ou consommateurs d'hydrogène. Le projet HyGreen porté par Engie, situé à Villeneuve et ayant également fait l'objet du débat public, est un projet de production parmi les plus importants dans la Région par sa capacité d'électrolyse et son avancement dans le développement industriel. Si on ajoute la proximité géographique, Géométhane considère ce projet comme un potentiel client, très important dans l'émergence d'un écosystème hydrogène régional.

Le projet GeoH2 est une infrastructure mutualisée, celle-ci sera donc ouverte à tous les clients producteurs ou consommateurs régionaux. Grâce au développement du réseau de transport européen, la Région Sud-PACA pourrait voir l'importation d'hydrogène étranger mais Géométhane n'est pas encore en capacité de détailler les parts de l'hydrogène produit régionalement, nationalement ou ailleurs en Europe.

Le projet de stockage à Manosque est dépendant de l'infrastructure de transport d'hydrogène par canalisation développée par NaTran. Les cavités salines pourront apporter tous leurs bénéfices à l'écosystème hydrogène si et seulement si celles-ci sont reliées à celui-ci.

2. Concernant les risques associés au stockage d'hydrogène

Géométhane et Géosel disposent de concessions minières (droit minier) qui les autorisent à exploiter le sous-sol pour stocker de l'énergie. Ces concessions sont complétées par des autorisations environnementales qui permettent l'exploitation industrielle (droit environnemental).

Le stockage d'hydrogène se fera dans des cavités salines étanches aux gaz, à plus de 1000 m de profondeur et à une pression proche de 200 bars. Il s'agit de la même technologie que celle utilisée pour le stockage de gaz naturel, telle que celle exploitée depuis plus de 30 ans à Manosque.

Dès le début du projet, Géométhane a intégré tous les risques inhérents à son activité et ceux liés à l'environnement (risques sismiques ou feux de forêt par exemple). Tous les risques seront étudiés en détail dans l'étude de dangers constitutive du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) et les mesures d'atténuation seront mises en œuvre pour une exploitation en toute sécurité.

Les cavités du projet GeoH2 seront dédiées à l'hydrogène, il n'y aura pas de gaz en mélange. Le développement du projet GeoH2 prend en compte l'existence des cavités de stockage de gaz naturel du site de Manosque, et de manière plus lointaine celle des cavités de stockage d'hydrocarbures de Géosel. L'étude de dangers devra démontrer que toute la conception du projet permettra une co-exploitation en toute sécurité.

Les cavités du projet GeoH2 sont situées dans la zone de Gontard, à proximité des cavités déjà exploitées en gaz naturel. Les installations de surface de l'hydrogène (traitements, compression etc.) seraient prioritairement implantées dans cette même zone de Gontard. **Le principal objectif de cette implantation est de localiser les installations de surface au plus près des cavités de stockage.** Cette zone est par ailleurs déjà réglementée par le **Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) commun à Géométhane et à Géosel** (approuvé par Arrêté Préfectoral le 5 novembre 2019), ce qui permet d'assurer l'absence de développements par des tiers non maîtrisés à proximité du site.

Le projet GeoH2 devra passer par une étude de dangers pour les nouvelles installations d'hydrogène. Cette étude permettra d'identifier et maîtriser l'ensemble des scénarios accidentels et d'adapter l'implantation aux enjeux de proximité. Si l'étude de dangers concluait à la nécessité de compléter le PPRT, le projet GeoH2 pourrait proposer d'instaurer des Servitudes d'Utilité Publiques (SUP) additionnelles afin de maîtriser l'urbanisme et les activités autour de son site. Par défaut, les installations d'hydrogène se verront soumises aux mêmes exigences et règles de conception que les installations de gaz naturel, en intégrant les spécificités liées à la molécule d'hydrogène :

- Les puits seront équipés de vannes de sécurité de subsurface et de surface afin d'isoler les cavités en cas de fuite ;
- Les matériaux seront choisis en fonction de leur haute compatibilité à l'hydrogène ;
- Un réseau de détecteurs de fuite de gaz et de détecteurs de flamme d'hydrogène sera implanté afin d'identifier efficacement tout rejet intempestif d'hydrogène ;
- Des systèmes instrumentés permettront de surveiller et de maîtriser à distance l'ensemble des opérations.

L'organisation et la conduite des opérations seront adaptées à l'exploitation de l'hydrogène :



- Les opérateurs seront formés aux risques et à la conduite des opérations en hydrogène ;
- Des consignes et procédures spécifiques à l'exploitation de l'hydrogène seront rédigées ;
- Des procédures d'intervention et plans d'urgences en cas d'événement accidentel seront mis en place afin de maîtriser rapidement toute situation indésirable.

Dans le cadre de l'étude de dangers, **Géométhane étudiera les effets dominos**, c'est-à-dire les scénarios qui impliqueraient les autres activités industrielles à proximité, notamment le stockage de gaz naturel et éventuellement celui d'hydrocarbures.

Les études de dangers sont constitutives du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale qui sera instruite par les services de l'Etat. La participation du public interviendra en parallèle de l'instruction du dossier.

3. Concernant les impacts et procédés industriels associés au projet

Géométhane sera particulièrement attentif à limiter l'impact du projet GeoH2 sur l'environnement, notamment en phase chantier.

Géométhane a procédé à une comparaison de sites en 2024 qui a conduit à orienter l'implantation des installations de surface sur le site de Gontard à Manosque. Cette comparaison s'est basée principalement sur l'implantation de moindre impact d'un point de vue environnemental.

Géométhane est associé à l'Analyse des Effets Cumulés de tous les projets régionaux recensés lors du débat public global. Les échanges avec la DREAL se poursuivront durant toute l'instruction pour partager les données et permettre d'obtenir toutes les autorisations nécessaires aux projets de décarbonation. Cette analyse des effets cumulés sera reprise en tout ou partie dans l'évaluation environnementale des projets développés.

Le tableau ci-dessous correspond aux données demandées lors du débat public dans le cadre de l'Analyse des Effets Cumulés. Certaines données (seconde partie du tableau) ne correspondent pas à l'activité de Géométhane et du projet GeoH2 en particulier. **Géométhane poursuivra cette Analyse des Effets Cumulés et s'engage à actualiser les données du projet si celles-ci venaient à changer.** A ce jour, il est estimé que le projet GeoH2 permettrait d'éviter environ 1,2 million de tonnes de CO₂ en cumulé sur les 10 premières années d'exploitation (source : dossier Innovation Fund déposé en avril 2025).

Emissions évitées	Consommation d'énergie	Consommation foncière	Consommation matières premières	Zone à forts enjeux écologiques	Volume à remblayer	Nombre de poids lourds par jour/Nombre de véhicule léger
t eqCO ₂ e / an	MW	ha/km	m ³ /an	m ² artificialisés	m ³	Véhicule/jour
1 206 799 t CO ₂ sur 10 ans	Demande Anticipée de Raccordement (DAR auprès d'Enedis) faite début avril 2025 pour 13 MW	4 ha supplémentaires (site déjà anthropisé)	Néant (cavité existante)	Néant	environ 5 000 m ³	+ 5 camions par jour en phase de terrassement (9 mois)



Emissions réduites	Production d'énergie	Prélèvement et Consommation d'eau brute et potable
t eqCO2/ an	MW	m3
X	X	X

Dans le cadre de l'étude d'impact, Géométhane réalisera les **études acoustiques** pour faire un état des lieux initial. Géométhane s'engage à mettre en œuvre tous les dispositifs existants pour limiter le bruit en exploitation et ainsi respecter les seuils qui seront fixés par les services de l'Etat en accord avec le Parc Naturel Régional du Luberon.

En ce qui concerne les **besoins en électricité**, la puissance électrique totale nécessaire serait de l'ordre de 13 MW pour les équipements de surface, y compris les utilités. Cela correspond à la demande qui a été faite à Enedis en début d'année 2025.

En phase de construction, des opérations limitées de relessivage pourront être envisagées pour parfaire la forme géométrique des cavités. En fonction des besoins du marché, Géométhane pourrait éventuellement être amené à poursuivre le lessivage pour agrandir le volume des cavités et ainsi augmenter les capacités de stockage pour les clients.

En phase d'exploitation, le stockage d'hydrogène en cavité saline n'aura pas besoin d'eau.

Les services de l'Etat ont la charge du suivi des rejets atmosphériques. En l'occurrence, mis à part en phase de construction, les émissions atmosphériques sont négligeables en phase d'exploitation pour le projet de stockage d'hydrogène.

Pour ses activités existantes à Manosque, Géométhane a mis en place des actions concrètes pour réduire son empreinte environnementale :

- Verdissement de son parc automobile de Manosque (acquisition de golflettes, voitures électriques et hybrides pour les déplacements des collaborateurs) ;
- Mise en place d'une campagne de détection des fuites d'air comprimé ayant permis d'économiser 5 000 kWh d'électricité, soit la consommation annuelle d'environ 2 personnes ;
- Gestion écologique des espaces verts en partenariat avec l'ONF 04 et Terideal ;
- Convention d'écopaturage et d'agriculture sur le foncier de Géométhane ;
- 2 campagnes de détection des fuites de méthane du site en 2025 ;
- Implémentation d'un électro-compresseur sur site, permettant une réduction de la consommation énergétique du site grâce au remplacement de gaz carburant par de l'électricité et conduisant à une réduction des émissions de l'ordre de 2 000 tonnes de CO₂ par an.

Géométhane est prêt à répondre à toutes les demandes de précisions sur la base d'études complémentaires si celles-ci participent à une meilleure connaissance de l'activité, à une meilleure communication autour des bénéfices apportés, ou pour permettre de réduire les impacts sur l'environnement et améliorer la sécurité industrielle.

Géométhane est prêt à aborder pendant la concertation continue avec le public et les parties prenantes les mesures de sobriété et d'économie circulaire qui pourraient être mises en place dans le cadre du projet.



4. Concernant les retombées socio-économiques du projet GeoH2

Le site de Géométhane emploie actuellement une trentaine de personnes pour l'opération et la maintenance des installations en gaz. **Pour le stockage d'hydrogène, Géométhane se projette sur une vingtaine d'emplois dès la mise en service industrielle du projet de stockage.**

Par ailleurs, **le chantier du projet permettra le recours à des entreprises locales pendant plusieurs années.** Géométhane contribue d'ores et à déjà à la stratégie de développement économique du territoire en participant à des ateliers organisés par Durance Luberon Verdon Agglomération.

Le projet GeoH2 prendrait également une part active au développement de formations spécifiques dédiées à l'hydrogène, par la création de filières ou bien le développement de modules dédiés dans le cadre de formations existantes. C'est déjà le cas du site actuel de Géométhane, qui a accueilli, en 2023, 1230 heures de formation.

GeoH2 devra prévoir en amont ses besoins en recrutement et mettre en place les dispositifs de formation adaptés. Son objectif est de s'appuyer sur les établissements (lycées professionnels, IUT, universités, écoles d'ingénieurs) et les organismes existants (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), etc.).

Des partenariats locaux avec 10 associations culturelles et sportives, 5 associations engagées pour l'environnement et la biodiversité, et 11 associations ou établissements solidaires et citoyens ont déjà été noués. Ces partenariats ont été noués soit par Géométhane, soit directement par Storengy lorsqu'il s'agit d'actions à portée nationale.

Parmi ces nombreux partenariats figurent notamment :

- Un partenariat avec l'ESAT « Les Ateliers du Fournas » pour entretenir les équipements de protection individuelle (EPI) du site et un jardin à Manosque, favorisant l'insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap. L'ESAT propose des réponses adaptées aux projets des travailleurs qu'il accueille et des solutions sur mesure aux entreprises partenaires.
- Une convention renouvelée en 2023 avec l'Institut Avenir Provence (IAP) : ce restaurant partenaire de l'École de la Deuxième Chance (E2C) de Manosque a pour mission d'assurer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes en difficulté par une formation tremplin en alternance.

Géométhane a également engagé de nombreuses opérations de mécénat envers des associations locales classées sous trois rubriques : développement social des territoires, environnement et biodiversité, actions solidaires et citoyennes. Parmi ces multiples opérations de mécénat figurent notamment :

- Un mécénat renouvelé en 2023 avec la Croix-Rouge française de Manosque pour soutenir les populations fragiles, notamment en continuant la rénovation de la « Vestiboutique », lieu d'accueil et d'écoute. Ce partenariat fait partie d'un engagement national plus vaste de 150 000 € sur 3 ans entre Storengy et la Croix-Rouge française.
- Une convention de mécénat de 3 ans signée en 2022 avec le Parc Naturel Régional du Luberon, et renouvelée en juin 2025. Ainsi, le site contribue à l'organisation des Journées des fruits et des saveurs d'autrefois et à l'entretien des vergers et du musée de la Maison



de la biodiversité la Thomassine. Elle est en cours de renouvellement pour trois années supplémentaires. De plus, en 2024, un court-métrage sur la colonie de chiroptères de Petits Rhinolophes du Château de Pélicier a été réalisé grâce à ce soutien financier.

5. Concernant l'organisation de la concertation continue à venir sur le projet GeoH2

Géométhane est persuadé de la nécessité d'informer le public et de maintenir le dialogue avec les parties prenantes locales pour pouvoir répondre aux préoccupations du territoire. **Géométhane souhaite s'engager dans une concertation continue dont les modalités seront adaptées en fonction des besoins identifiés, le format et le rythme pouvant évoluer au fil du développement.** Géométhane est tout à fait favorable à proposer une concertation continue commune avec NaTran et Engie/RTE pour les projets liés dans le Val de Durance, et à participer également à la dynamique régionale de l'écosystème hydrogène.

Géométhane a pour habitude de communiquer largement à l'échelle locale (articles de presse, échanges avec les élus, communication sur le site internet, journées portes ouvertes...) et a participé activement au débat public. Il existe notamment, depuis 1991, une commission de suivi de site (CSS) concernant les sites de Géosel et Géométhane en lien avec le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) et organisé par le CYPRES (Centre d'Information du Public sur la Prévention des Risques Majeurs), sous l'égide de la sous-préfecture de Forcalquier. Ces réunions, notamment avec la présence d'un collège riverains, portent sur le site existant de Géométhane, mais abordent régulièrement le sujet de l'hydrogène.

La concertation continue dans laquelle Géométhane s'engage permettra de consacrer des temps d'échanges spécifiques au projet. En fonction des demandes spécifiques du public et des élus, Géométhane mettra en place les actions de communication adaptées en conséquence.

Géométhane propose de s'inscrire dans le cadre suivant :

- Géométhane propose d'organiser au moins une réunion publique par an propre au projet GeoH2 afin de présenter au public l'évolution des études. Les modalités seront adaptées en fonction des besoins identifiés, le format et le rythme pouvant évoluer au fil du développement. En fonction des demandes spécifiques du public et des élus, Géométhane mettra en place les actions de communication adaptées en conséquence.
- Pour garantir une cohérence d'information globale avec le projet de transport d'hydrogène par canalisation porté par NaTran, auquel se raccorderait GeoH2, ainsi qu'avec le projet HyGreen porté par Engie à Villeneuve, Géométhane, en lien avec Engie et NaTran, mettra en place des modalités de concertation continue communes sur le Val de Durance afin de répondre aux attentes des parties prenantes locales, faciliter les échanges avec les pouvoirs publics et partager régulièrement l'avancement des projets. Les trois maîtres d'ouvrage proposent les actions suivantes pour garantir la lisibilité et la coordination des informations sur le territoire :
 - Une réunion publique annuelle commune, présentant l'évolution des projets, les plannings et les prochaines étapes clés ;
 - Une permanence d'une journée, organisée en lien avec cette réunion, pour répondre aux questions qui n'auraient pas été abordées en séance.



- Un compte-rendu synthétique, incluant les échanges de la réunion et les questions posées lors de la permanence, mis à disposition dans les mairies concernées.
- Géométhane est tout à fait favorable à poursuivre les réunions à l'échelle régionale avec tous les autres projets qui participent à la décarbonation de la Zone Industrialo-Portuaire de Fos-Marseille, et s'inscrira dans les modalités retenues par l'Etat pour la concertation continue à l'échelle régionale, en particulier concernant les sujets de l'hydrogène et du val de Durance.
- En phase de construction, un comité de suivi des travaux pourrait être mis en place afin d'informer les élus et les riverains de l'évolution du chantier, en lien avec la préfecture.
- En phase d'exploitation, un comité de suivi pourrait également être mis en place, toujours en lien avec la préfecture.

Le 9 décembre 2025,

Jean-Michel NOE - Président

DocuSigned by:

Jean-Michel NOE

5B0B4532003A428

Hélène DURAND - Vice-Présidente

Signé par :

Hélène DURAND

902136CDA2A44A5...

